

**C. A. P. L. n° 2 du 15 juin 2012 : REVISION de NOTATION Cat. B**

La Présidence de cette CAPL a été tenue par Mme BARJOT, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources.

**Points à l'ordre du jour :**

- Approbation des PV antérieurs
- Appel de notation 2012 (exercice 2011) des Contrôleurs de 2<sup>ème</sup> classe
- Appel de notation 2012 (exercice 2011) des Contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe
- Appel de notation 2012 (exercice 2011) des Contrôleurs Principaux

S'agissant d'actes de gestion, cette CAP Locale n° 2 s'est réunie en formation restreinte élargie afin de permettre à l'ensemble des représentants du personnel de participer à tous les travaux.

Avant l'étude des dossiers, la Présidente a procédé une synthèse de la campagne de notation 2012.

Elle précise différents points d'ordre général :

- L'harmonisation entre les 2 ex-filières mise en place dans le département, dans la mesure du possible.
- Le calendrier avec la répartition du capital-mois entre les 2 ex-filières
- Le respect (avec avis du Chef de service ou de Poste) du quota de 20 % pour les 0.06 et 30 % de 0.02
- La pratique de l'ex-filière FF où le + 0.01 engageait le notateur à une bonification significative en année N+1 ; sur ce sujet elle précise avoir pris contact avec certains notateurs de la filière ex-GP pour qu'ils renvoient à la baisse les notations à + 0.01. En effet, une trop grande distribution de + 0.01 ne permettrait pas le respect de l'engagement en année N+1 compte tenu du quota d'agents à bonifier. Les notateurs qui en auraient donc maintenu un grand nombre dans une structure devront assumer cette démarche en N+1.
- Le délai de recours juridique pour les agents est de 2 mois après la notification de la note.
- Retour au département en N + 1 de la réserve en mois non consommés.

**EX-FF**

- Nombre d'agents notés : 278 (1 agent à l'échelon terminal)
- Bonifications : 1 mois : 81 agents - 3 mois : 55 agents
- Bonification + 0.01 : 21 agents
- Note pivot : 119
- Note d'alerte - 0.02 : 1 agent
- **Mois restant en réserve le jour de la CAPL : 3 fois + 0.02 (1 mois) et 1 fois + 0.06 (3 mois)**

## EX-FGP

- Nombre d'agents notés : 376 dont 361 pouvaient consommer
- Capital moi à répartir : 338 mois
- Bonifications : 1 mois : 110 agents - 3 mois : 75 agents
- **Mois restant en réserve le jour de la CAPL : 3 fois + 0.02 (1 mois)**
- La Présidente a de nouveau évoqué le rappel fait aux notateurs pour revoir à la baisse les + 0.01 attribués engageant la responsabilité de ces derniers en N+1.

- o - O - o -

**Nous ne pouvons dans ce compte-rendu rentrer dans les précisions des débats de cette séance portant sur les 4 dossiers présentés : 3 de l'ex-FF et 1 de l'ex-GP.**

### EX-FF : les 3 agents concernés ont obtenu une amélioration de dossier

- 1 agent noté – 0.02 a été rétabli à la note pivot compte tenu d'une amélioration constatée à poursuivre (explication sera donnée à l'agent)
- 1 agent (en attente de l'échelon terminal) noté à la note pivot demandait un relèvement : accepté à + 0.02 ; nous avons relevé que cet agent bénéficiait de majorations de note tant qu'il ne consommait pas, et avons dénoncé le fait que son notateur ne lui donne plus de bonification l'année où il peut consommer.
- 1 agent demandait une hausse de sa note et des modifications de m'appréciation générale : l'appréciation a été modifiée mais pas la note chiffrée.

A l'issue de cette CAPL : **Solde de la réserve - 2 fois un mois et 1 fois 6 mois**

### EX-FGP : l'agent concerné n'obtient rien.

- 1 agent demande une hausse de sa note

**FO-DGFIP** est longuement intervenu sur ce dossier excellent dont la qualité était aussi bien traduite dans le tableau synoptique que dans les appréciations de l'année 2012 et antérieures. S'il est vrai que la notation porte précisément sur **l'année de l'exercice**, un regard sur les années précédentes est toujours intéressant, surtout quand des notateurs différents relèvent ses qualités.

La direction a malgré tout estimé que **l'agent n'était pas pénalisé.**

### Les 3 fois 1 mois de bonification sont donc restés dans la « tirelire » de la direction.

- o - O - o -

Les élus **FO-DGFIP** ont tenu leur rôle en intervenant en faveur des agents qui avaient formulé des recours. La direction n'a pas souhaité répondre favorablement aux recours alors que certains dossiers auraient pu recevoir une suite favorable compte tenu de leur qualité. Cela est d'autant plus vrai que la « tirelire » n'est pas vide ! Pour **FO-DGFIP 67**, il est inadmissible que la direction locale ne consomme pas toutes les bonifications reçues, pénalisant ainsi les agents du département, surtout que rien ne garantit le retour de ces bonifications non utilisées l'année prochaine. Les élus **FO-DGFIP** se tiennent à votre disposition pour le suivi des dossiers en CAP Locale ou en CAP Nationale.

Les représentants FO-DGFIP

Annie DIEM - Marie-Françoise HENRY – Marie-Claire SAIDOU